

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2338

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 57 BIS**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Une des priorités de l'Avenir En Commun est celle fondamentale du logement comme un droit. Nous pointons du doigt ici le risque d'évacuer des habitats informels à la hâte sans proposer de solution de relogement pérenne. Des dispositifs de relogement et d'hébergement d'urgence existent. Pour éviter de jeter à la rue des individus en situation de précarité déjà extrême, si aucune garantie n'est apportée sur ce volet du relogement, nous demandons la suppression de cet article.